

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2016

Étaient présents : Jean-Paul BONTEMPS, Michel AUFFRANC, Philippe BRAILLON, Fabienne GAVAND, Gérard GIFFARD, Jacques HUMBERT, Joëlle LEGRIS, Vincent PORET, Laurent VION

Absents excusés : Sébastien FERRE - Jérôme CLEMENT - Loïc SERMONAT - Bernard PICHET - Elise VINCEROT - Patrick VION.

Pouvoirs : Bernard PICHET donne pouvoir à Joëlle LEGRIS
Elise VINCEROT donne pouvoir à Jacques HUMBERT
Patrick VION donne pouvoir à Laurent VION

Secrétaire de séance : Laurent VION

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 13 mai 2016 :

Le compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité. Le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour le point 6 : délibération SDIS et d'ajouter une délibération pour l'autoriser à demander des subventions.

1) Délibération pour décisions modificatives

La Trésorerie Publique nous demande de modifier des attributions budgétaires :

- Concernant le budget photovoltaïque, de répartir les amortissements de subventions sur deux comptes article au lieu d'un seul, et de provisionner le compte article 6352 pour le règlement de l'impôt société.

- Concernant le budget lotissement

Modification de la délibération d'affectation de résultat ; compte article 1068 laissé à zéro.

La délibération est votée à l'unanimité.

2) Délibération pour ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de 300 K€ s'est achevée au 19 juin 2016. Il est nécessaire de la prolonger à hauteur de 190 K€. Deux banques contactées, seul Crédit Agricole a fait une proposition. Cette nouvelle ligne sera remboursée dès la vente prochaine de 2 terrains à bâtir, et dès versement des dernières subventions de l'Agence de l'Eau et des PAC pour l'assainissement du Bourg. Taux d'intérêt de 1.05%.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Délibération pour évolution du SIVOS

En 2020, la compétence scolaire sera transférée des communes à la Communauté de Communes et les SIVOS disparaîtront.

La proposition Préfectorale de fusion des 3 SIVOS Boyer-Jugy –Mancey-Vers, de la vallée de la Grosne et de Laives- Beaumont-St Ambreuil au 01/01/2017 est présentée par le maire. Des débats il ressort que :

- ⇒ Pour les trois années à venir, il serait inopportun d'envisager la modification de notre SIVOS.
- ⇒ Les chiffres avancés par le Sous Préfet sur les budgets des 3 SIVOS ne permettent pas de faire la preuve d'économies réalisables dans le fonctionnement.
- ⇒ Le conseil s'oppose donc catégoriquement à la fusion des SIVOS, mais s'engage à travailler avec la Communauté des Communes à la mutualisation de certains services (restauration et transport) préparant ainsi le transfert de compétence prévu par la loi NOTRe.

Approbation à l'unanimité. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la délibération.

4) Délibération pour contrat administratif

Le logement se situant au-dessus de l'école maternelle est loué depuis 1983.

Il est proposé de renouveler la convention annuelle d'occupation (logement de fonction, initialement destiné au logement des instituteurs).

Délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Délibération pour tarifs concessions cimetièrre

La reprise des concessions en état d'abandon ainsi que les travaux de consolidation du mur ouest et d'amélioration des allées de notre cimetière représenteront un coût d'environ 20 K€.

En comparant notre tarification des concessions à celle des communes voisines, il apparait nécessaire de réactualiser certaines règles ainsi que les prix.

Les actuelles concessions perpétuelles garderont cette perpétuité aussi longtemps que leur entretien sera assuré.

Les actuelles concessions trentenaires garderont leur statut et échéance de renouvellement.

A compter de ce jour, le renouvellement des concessions actuelles ou nouvelles se fera au tarif de vente en vigueur l'année de l'échéance.

Les nouveaux tarifs de vente des concessions ci-après présentés correspondent à la valeur de la concession de deux mètres carrés (2x1) pour la durée choisie.

Durée	Tarif
30 ans	280 €
50 ans	450 €
Superposition	50 €

Dans les nouvelles concessions la première inhumation sera comprise dans le tarif, toute superposition (inhumation supplémentaire) sera facturée 50 €.

Seront indifféremment considérés comme inhumation corps ou urnes de cendres.

Dès la fin des travaux d'aménagement du cimetière, un jardin du souvenir lieu de dispersion des cendres sera installé, une réflexion est engagée pour la mise en place éventuelle d'un columbarium.

Délibération approuvée à l'unanimité.

6) Délibération pour demande de subventions :

Notre dossier de mise en sécurité des cheminements « doux » pour piétons et cyclistes au bord de la RD906 évolue lentement.

Ce projet permettrait :

-De relier les rues de Limone et de la Rue du Jus en améliorant la sortie de la rue de Limone, en comblant le passage contre l'ancienne poste et disposant des barrières de protection entre piétons/cyclistes et trafic routier, en optimisant l'éclairage ;

-De déplacer le passage piéton sur la RD906 à Venière pour le replacer face à l'abri bus ouest et éclairer l'ensemble.

Projet coûteux qui ne pourra se réaliser que si des aides financières nous sont accordées.

Le maire propose donc de solliciter des aides Régionales, Européennes et autres.

L'assemblée accepte à l'unanimité et autorise le maire à engager cette recherche de financements.

Questions Diverses :

Bilan de la St JEAN : Malgré les aléas du temps capricieux.

- Bilan positif.
- Bonne remontée
- Bonne ambiance
- Très bon spectacle

Il faut rester sur une organisation la plus légère possible. Adapter les musiciens au lieu de réception.

Déplacer si possible la date de la St Jean sur un autre week-end (déjà trop de manifestations prévues à cette date).

Brocante :

- Bonne ambiance
- Cadre magnifique adapté
- 1259 entrées
- Beaucoup de coups de soleil
- Pain cuit au bois très apprécié (170 kg pâte)

Prochain conseil le 9 septembre 2016 à 20h.